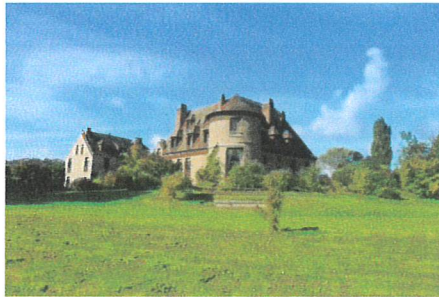




Département des Yvelines Commune de Longvilliers



ENQUÊTE PUBLIQUE Du 16 septembre à 14h00 au 16 octobre 2021 à 12h00

Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique,
- L'enquête parcellaire associée.
-

ANNEXE A16

Arrêté de la Préfecture des Yvelines
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-057 du 13 août 2021
E21000060 / 78 du 3 août 2021

3/12/2021

Commissaire enquêteur
Joseph ARJAD



Sommaire

1. Objet	3
2. Pièces de l'annexe 16.....	3



1. Objet

Les pièces de ce document représentent l'annexe A16 du dossier des ANNEXES.

2. Pièces de l'annexe 16

2.1. Avis de la Communauté de Rambouillet Territoires du 14/10/2021

2.1.1. Réponse à l'avis de la Communauté de Rambouillet Territoires du 14/10/2021

2.2. Observation du SEASY pour la STEP Rochefort-Longvilliers du 13/10/2021

2.2.1. Réponse à l'observation du SEASY pour la STEP Rochefort-Longvilliers du 13/10/2021

2.3. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé

2.3.1. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé par la commune de Dourdan

2.3.2. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé – prise en compte par Santé environnement – Délégation Départementale des Yvelines

2.4. Retour complet des NOTIFICATIONS

2.5. Demande de renseignement – acquisition des parcelles ZE3 et ZE26 du Périmètre de Protection Immédiate



2.1. Avis de la Communauté de Rambouillet Territoires du 14/10/2021

2.1.1. Réponse à l'avis de la Communauté de Rambouillet Territoires du 14/10/2021

PREFECTURE DES YVELINES

21 OCT. 2021

DRECT

Monsieur le Préfet des Yvelines

Préfecture du Département

1 rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES cedex

Rambouillet, le 14 octobre 2021

Objet : Enquête publique de demande de prélèvement d'eau sur Longvilliers et Saint-Martin-de-Brétencourt

Dossier suivi par : Cycle de l'Eau

Réf : 20211007_CD_Préfecture_Enquête publique_Prélèvements Eau_Longvilliers St Martin de Brétencourt

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de Rambouillet Territoires (RT) dans votre courrier du 21 septembre dernier relatif à une enquête publique en cours sur 2 communes du territoire : Longvilliers et Saint Martin-de-Bréthencourt.

D'après le projet d'arrêté, il est indiqué dans l'article 10.2 que sont interdits :

« Le déversement ou le rejet dans le sous-sol d'eau pluviale ou de toute autre origine (à l'exception d'eau potable) dans des puisards, puits dits filtrants, anciens puits, forages (y compris dans les forages d'injection de dispositif géothermique ouvert), dans des excavations ou fossés, à l'exception des fossés des voiries existantes qui ne recevront que des eaux pluviales.

Toute modification permanente de la surface topographique pouvant provoquer la stagnation des eaux et favoriser leur infiltration et la création de nouveaux fossés, étangs, mares. »

La direction Cycle de l'Eau de RT instruit les dossiers d'urbanisme avec notamment des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales.

Sur les 2 communes nommées supra, il n'existe pas de réseau pluvial sur l'intégralité de celles-ci, la gestion de ces eaux s'effectue parfois au niveau de la parcelle.

Les puisards ou puits filtrants étant interdits, il serait souhaitable d'ajouter à l'article 10.2 que les eaux pluviales pourront être infiltrées par des drains d'épandage situés à 0,6 m maximum de profondeur.

Pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire, la direction Cycle de l'Eau reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Thomas GOURLAN

Président de Rambouillet Territoires



Direction de l'Urbanisme et du Patrimoine
Affaire suivie par Caroline RENONCÉ
Tél : 01.60.81.17.83
✉ : renonce@dourdan.fr
N/Réf. : CA/CR 2021-3996

Monsieur Joseph ABIAD,
Commissaire enquêteur
42 bis rue de Port Royal
78470 SAINT LAMBERT DES BOIS

Dourdan, le 2 novembre 2021

Objet : Réponse à l'observation déposée par la CART sur le registre d'enquête publique relative aux forages de Longvilliers et de Saint Martin de Bréthencourt

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire (CART) a transmis un courrier daté du 14 octobre 2021 à Monsieur le Préfet des Yvelines relatif aux enquêtes publiques dans le cadre des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine de Dourdan situés sur la commune de Longvilliers et de Saint Martin de Bréthencourt.

Dans ce courrier, la CART indique que *sur les communes nommées supra, il n'existe pas de réseau pluvial sur l'intégralité de celles-ci, la gestion de ces eaux s'effectue parfois au niveau de la parcelle.*

Les puisards ou puits filtrants étant interdits, il serait souhaitable d'ajouter à l'article 10.2 que les eaux pluviales pourront être infiltrées par des drains d'épandage situés à 0,6 m maximum de profondeur.

La modification demandée ne pourra se faire sans y associer l'hydrogéologue agréé missionné pour ce dossier, qui se positionnera sur l'impact éventuel de la ressource en eau potable. Dans le cas d'une modification de prescription et/ou définition du périmètre de protection, un nouvel avis devra être intégré dans le projet de l'arrêté préfectoral.

A cette fin, la commune va solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé sur l'impact de cette proposition de modification et étudier les possibilités d'évolution de celles-ci.

Dès la nomination de l'hydrogéologue agréé, je souhaite réunir l'ensemble des acteurs, en particulier les services de l'Etat, la CART et vous-même, en distanciel ou en présentiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Paulo DE CARVALHO

Copie : Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires





2.2. Observation du SEASY pour la STEP Rochefort-Longvilliers du 13/10/2021

2.2.1. Réponse à l'observation du SEASY pour la STEP Rochefort-Longvilliers du 13/10/2021



2.2. Observation du SEASY pour la STEP Rochefort-Longvilliers du 13/10/2021

SEASY : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Sud Yvelines

publilégal® **Impression du registre électronique** 14/10/2021

MAIRIE DE DOURDAN - FORAGE DE LONGVILLIERS

Número : 2 Date de dépôt : 13/10/2021 Heure de dépôt : 17:32 Valide : Modéré :

Observation : ENQUETE PUBLIQUE SUR PROJET DE DUP DE DOURDAN POUR FORAGES LONGVILLIERS

En préambule, nous vous informons que le SIAEP d'ABLIS a changé ses statuts au 01er Janvier 2020 pour devenir le SEASY, Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines.

Veuillez trouver ci-dessous nos remarques et nos interrogations :

- Le SIA de Rochefort, désigné en page 26 de l'Etat parcellaire, n'existe plus depuis 2016.
- L'assainissement de la commune de Longvilliers (hors hameau du Bouc Etourdi) et de la commune de Rochefort sont gérés par le SEASY. « 2 stations d'épuration à boues activées (Rochefort-Longvilliers, Le Petit Plessis) ». Un réseau d'assainissement séparatif sur la commune de Longvilliers, par contre un réseau séparatif et un unitaire sur la commune de Rochefort en YVELINES.
- La station d'épuration du hameau de la Bête a été supprimée (raccordement du hameau sur la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.
- Le hameau du Bouc Etourdi est raccordé sur la station d'épuration Bouc Etourdi // Rouillon gérée par le SYORP.
- L'ancien périmètre approuvé défini en 1979 pour les forages excluait l'emprise de la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.

Il apparaît que le nouveau périmètre l'inclut dans la limite du périmètre rapproché ?

- Qu'est-ce qui justifie ce changement de périmètre qui fait apparaître une petite excroissance par rapport à l'ancien périmètre ?
- Les conséquences de cette intégration et des contraintes rédigées dans le projet de DUP sont-elles bien perçues (Contraintes sur les faisabilités d'extension avec des incidences sur l'urbanisation de la commune, ou de conception d'équipements spécifiques qui pourraient s'imposer au Syndicat pour répondre à de nouvelles exigences réglementaires ou de la police de l'eau ?
- Si la station entre dans le périmètre rapproché, et que des modifications ou des équipements sont à réaliser pour répondre aux exigences de la DUP, qui se doit de les financer ?
- Il en va de même des coûts des missions d'un hydrogéologue pour chaque avis demandé sur un projet concernant la station, qui devra financer ?

Normalement, les prescriptions des DUP sont à la charge des demandeurs lorsque celles-ci ont une incidence financière. Il semble que cela n'apparait pas dans le projet de DUP, notamment en ce qui concerne la compétence assainissement.

Nom : SEASY

Direction de l'Urbanisme et du Patrimoine
Affaire suivie par Caroline RENONCÉ
Tél : 01.60.81.17.83
✉ : crenonce@dourdan.fr
N/Réf. : CA/CR 2021-3336 b

Monsieur Joseph ABIAD,
Commissaire enquêteur
42 bis rue de Port Royal
78470 SAINT LAMBERT DES BOIS

Dourdan, le 2 novembre 2021

Objet : Réponse à l'observation déposée par le SEASY sur le registre d'enquête publique relative aux forages de Longvilliers

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY) a déposé le 13 octobre 2021 l'observation ci-dessous dans le registre d'enquête publique dédié à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine de Dourdan situés sur la commune de Longvilliers.

En préambule, nous vous informons que le SIAEP d'ABLIS a changé ses statuts au 01er Janvier 2020 pour devenir le SEASY, Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines.

Veillez trouver ci-dessous nos remarques et nos interrogations :

1. *Le SIA de Rochefort, désigné en page 26 de l'Etat parcellaire, n'existe plus depuis 2016.*
2. *L'assainissement de la commune de Longvilliers (hors hameau du Bouc Etourdi) et de la commune de Rochefort sont gérés par le SEASY. « 2 stations d'épuration à boues activées (Rochefort-Longvilliers, Le Petit Plessis) ». Un réseau d'assainissement séparatif sur la commune de Longvilliers, par contre un réseau séparatif et un unitaire sur la commune de Rochefort en YVELINES,*
3. *La station d'épuration du hameau de la Bâte a été supprimée (raccordement du hameau sur la station d'épuration de Rochefort . Longvilliers).*
4. *Le hameau du Bouc Etourdi est raccordé sur la station d'épuration Bouc Etourdi / Rouillon gérée par le SYORP.*
5. *L'ancien périmètre approché défini en 1979 pour les forages excluait l'emprise de la station d'épuration de Rochefort . Longvilliers.*
6. *Il apparait que le nouveau périmètre l'inclut dans la limite du périmètre rapproché ?*
7. *Qu'est-ce qui justifie ce changement de périmètre qui fait apparaître une petite excroissance par rapport à l'ancien périmètre ?*
8. *Les conséquences de cette intégration et des contraintes rédigées dans le projet de DUP sont-elles bien perçues (Contraintes sur les faisabilités d'extension avec des incidences sur l'urbanisation de la commune, ou de conception d'équipements spécifiques qui pourraient s'imposer au Syndicat pour répondre à de nouvelles exigences réglementaires ou de la police de l'eau ?*
9. *Si la station entre dans le périmètre rapproché, et que des modifications ou des équipements sont à réaliiser pour répondre aux exigences de la DUP, qui se doit de les financer ?*
10. *Il en va de même des coûts des missions d'un hydrogéologue pour chaque avis demandé sur un projet concernant la station, qui devra financer ?*

Normalement, les prescriptions des DUP sont à la charge des demandeurs lorsque celles-ci ont une incidence financière. Il semble que cela n'apparait pas dans le projet de DUP, notamment en ce qui concerne la compétence assainissement

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous réponse à chacun des points que évoqué, à savoir :

Préambule :

Le dossier de DUP a été finalisé en début d'année 2020 et n'a pas permis de prendre en compte la modification des statuts du SIAEP d'ABLIS vers le SEASY. Nous prenons acte de cette information.



Point 1 :

Les informations de l'état parcellaire proviennent des documents officiels du Service de la Publicité Foncière. Nous ne pouvons pas modifier ces informations. Ainsi, même si le SIA de Rochefort n'existe plus depuis 2016, nous sommes contraints de maintenir cette désignation dans l'état parcellaire.

Point 2 :

Nous prenons note

- que l'assainissement de la commune de Longvilliers (hors hameau du Bouc Etourdi) et de la commune de Rochefort sont gérés par le SEASY « 2 stations d'épuration à boues activées (Rochefort-Longvilliers, Le Petit Plessis)
- et qu'un réseau d'assainissement séparatif est présent sur la commune de Longvilliers, par contre un réseau séparatif et un unitaire est présent sur la commune de Rochefort en Yvelines,

Point 3 :

Nous prenons note que la station d'épuration du hameau de la Bête a été supprimée et que le hameau est dorénavant raccordé sur la station d'épuration de Rochefort - Longvilliers.

Point 4 :

Nous prenons note que le hameau du Bouc Etourdi est raccordé sur la station d'épuration Bouc Etourdi / Rouillon gérée par le SYORP.

Points 5-6-7-8 :

Comme le périmètre de 1979 n'est en effet plus d'actualité, celui-ci a été redéfini par l'hydrogéologue agréé dans son avis de novembre 2019, prenant en compte l'étude environnementale qui a été mise à jour en conséquence ainsi de l'ajout d'un second forage en 1994.

D'autre part, l'intégration de la station d'épuration de Rochefort-Longvilliers a bien été prise en compte dans l'étude environnementale mise à jour au regard des risques inhérents à une telle installation.

Points 9-10-11 :

Dans le cas d'un équipement existant, c'est la réglementation en vigueur qui s'applique, la prise en charge de la mise en conformité de cet équipement est à la charge du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral si et seulement si les prescriptions occasionnent des frais supplémentaires.

Dans le cas d'un équipement à créer ou objet de projet de travaux de modification, le responsable de cet équipement aura la charge de la mise en conformité du projet selon les prescriptions de l'arrêté de DUP ainsi que de l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Par ailleurs, toute éventuelle modification de la définition du périmètre de protection rapprochée des forages de Longvilliers ne pourra se faire sans y associer l'hydrogéologue agréé missionné pour ce dossier. A cette fin, la commune va solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé sur l'impact de la station d'épuration de Rochefort Longvilliers, incluse dans le périmètre de protection rapproché proposé.

Dès la nomination de l'hydrogéologue agréé, je souhaite réunir l'ensemble des acteurs, en particulier les services de l'Etat, le commissaire enquêteur et vous-même, en distanciel ou en présentiel.



Par ailleurs, je vous informe que la commune de Dourdan a missionné le Syndicat Eau Ouest Essonne pour réaliser très prochainement son schéma directeur de l'eau potable. Dans ce cadre, toutes les possibilités d'interconnexion de secours entre les différents réseaux seront étudiées, et la demande en ce sens émise par la commune de Longvilliers sera bien prise en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Paolo DE CARVALHO



Copie : SEASY
Commune de Longvilliers



2.3. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé

2.3.1. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé par la commune de Dourdan

2.3.2. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé – prise en compte par Santé environnement – Délégation Départementale des Yvelines



2.3. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé

2.3.1. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé par la commune de Dourdan



Dossier suivi par : Mme CRESENCE
 Courriel : ars-dd78-csam@ars.sante.fr
 Téléphone : 01.30.97.73.40

Délégation Départementale des Yvelines
 Département Veille et Sécurité Sanitaires

Bordereau de désignation d'un hydrogéologue agréé

1 - Demande	
Maître d'ouvrage :	Mairie de DOURDAN
Adresse :	Esplanade Jean Moulin = 91410 DOURDAN
Objet du dossier :	Complément d'avis sur l'avis rendu par M. SLIMANI en novembre 2019 relatif à la Procédure de DUP pour mise en conformité de 2 captages d'eau destinée à la consommation humaine
Département : Essonne	Commune(s) d'implantation : LONGVILLIERS
SI forage, Lieu-dit :	Indice BRGM : L1: 0256-3X-0043 et L2: 0256-3X-0050
Dossier à retirer auprès :	Personne à contacter : Caroline RENONCÉ Tél. : 01 60 81 17 83 Email : crenonce@dourdan.fr
Date : 22/11/2021	Signature : Paulo DE CARVALHO Maire de Dourdan
<i>(Le demandeur transmet à l'ARS)</i>	
2 - Transmission au coordonnateur par l'ARS :	
Date :	Signature :
<i>(L'ARS transmet au coordonnateur)</i>	
3 - Proposition du coordonnateur départemental :	
Nom de l'hydrogéologue proposé :	
Date :	Signature :
<i>(Le coordonnateur transmet à l'ARS)</i>	
4 - Hydrogéologue désigné par le Directeur Général de l'ARS :	
Nom de l'hydrogéologue désigné :	
Date :	Signature :
<i>(L'ARS transmet à l'hydrogéologue agréé)</i>	
5 - Réponse de l'hydrogéologue agréé :	
Jé soussigné	
<input type="checkbox"/> accepte le dossier transmis et m'engage à rendre mon avis dans les 3 mois suivants la réception du dossier complet et la visite de terrain	
Nombre de vacances déterminées (max. 40) :	
Date :	Signature :
<i>(L'hydrogéologue agréé transmet à l'ARS et à l'hydrogéologue coordonnateur)</i>	

Agence régionale de santé Île de France
 Délégation départementale des Yvelines
 143 Bd de la Reine
 78000 Versailles
 Tél : 01 30 97 73 00

www.ars.iledefrance.sante.fr



2.3.2. Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé – prise en compte par Santé environnement – Délégation Départementale des Yvelines

25/11/2021 09:07

Mail Orange RE_ Demande nomination hydrogeologue agreee Impression

Karima (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE) CRESCENCE

24/11/21 11:53

RE: Demande nomination hydrogéologue agréé

à : RENONCE Caroline
cc : Joseph ABIAD; Cécilia (Santé-Environnement) HOUMAIRE; Marie-Claude (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE) GOURDET

Re -bonjour,

Je vous remercie pour ce retour. De notre côté nous allons faire le nécessaire pour la désignation d'un hydrogéologue agréé.

S'agissant de votre demande de ce matin concernant les bulletins d'analyses, je vous fais un petit rectificatif c'est l'ARS qui vous transmet les bulletins d'analyses à l'adresse suivantes : Secretariat-dg@dourdan.fr, si vous le souhaitez nous pouvons vous ajouter dans la liste de diffusion.

Cordialement,

(si vous souhaitez me récontacter comme convenu ce matin, je suis absente cette apres midi mais vous pourrez me joindre demain)

Karima CRESCENCE

Santé environnement

Délégation départementale des Yvelines

143, Bld de la Reine 78000 Versailles

Tél 01 30 97 73 40 – 06 31 37 47 11

karima.crescence@ars.sante.fr

De : RENONCE Caroline <crenonce@dourdan.fr>

Envoyé : mercredi 24 novembre 2021 11:41

À : CRESCENCE, Karima (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE) <Karima.CRESCENCE@ars.sante.fr>

Cc :

Objet : Demande nomination hydrogéologue agréé

Madame CRESCENCE,

Comme convenu, veuillez trouver ci-joint les deux demandes de la commune de Dourdan pour la nomination d'un hydrogéologue agréé dans le cadre des deux DUP en cours pour les captages de St Martin et de Longvilliers, suite aux remarques de Cofiroutes, du SEASY et de la CART lors des enquêtes publiques (ci-joints les remarques et courriers réponses associés).

La version originale papier de demandes part au courrier de ce jour.

Vous en souhaitant une bonne réception

Cordialement

https://mail02.orange.fr/appsuite/apps/fr.in6/print/print.html?print_1637627643572

1/2

25/11/2021 09:07

Mail Orange RE_ Demande nomination hydrogeologue agreee Impression



Caroline RENONCE
Chargée de projets
Service urbanisme
01.60.81.17.83
Mairie de Dourdan





2.4. Retour complet des NOTIFICATIONS

QUARTA
LE CARRÉ DE LA CONFIDANCE
 Société de Géomètres Experts
 Tél : 02 99 30 12 32
 www.quarta.fr / contact@quarta.fr
 123 rue du Temple de Blois
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

PRIORITAIRE
 PRIORITY

LANDE RENNES CTC
 ILLE ET VILAINE

Document

01-09-21
 168 I1 0C9296
 786C 359650

€ R.F.
 LA POSTE
 008,55
 HU 421793

Dourdan Pour ordre de la Commune de DOURDAN
 A Saint-Jacques-de-la-Lande
 Madame ALEXANDRE Celine Odile
 Epouse TRIVEDI Raj
 98 FALLON COURT AVENUE LONDON
 N12 0BG



Zone away

Royal Mail
 We were unable to deliver this item because

addressee gone away
 address incomplete
 address inaccessible
 addressee unknown
 refused
 not called for
 no such address

date: *01/09/21*
 2396097/302543

FRANCE CN 07

Destinataire de l'envoi (nom, adresse):
 Mme TRIVEDI Celine
 née ALEXANDRE
 98 Fallon Court Avenue
 LONDON N12 0BG
 Pays: Royaume Uni

courrier colis postal livre sac M Montant valeur déclarée :
 mandat n° : montant :

Service des Postes AVIS DE RÉCEPTION
 PRIORITAIRE / PAR AVION AVIS DE PAIEMENT

n° de l'envoi

Bureau de dépôt: QUARTA Date de dépôt:

A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse): / To be returned to sender:
 123 Rue du Temple de Blois
 35136 St Jacques de la Lande
 FRANCE

compléter à destination / To be completed at destination:

l'envoi mentionné ci-dessus a été dûment / this item has been duly:
 Remis / Delivered Payé / Paid

Date et signature / Day of delivery and signature:
 : 20200716J-18

l'avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.
 the item has to be signed by the addressee, (if it's authorized by the regulation of country of destination) someone else authorized, or by the postal worker at destination

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 31/01/21

Distribué le : 31/01/21

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071/ 3

Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 058 638 09/20

Monsieur ALEXANDRE David Christian

11 REQUET
78730 LONGVILLIERS

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

**A COMPLETER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

4/9/2021

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071/ 22

Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1V14 TLM J3N 058 638 09/20

Madame ANGLY Alexandra

Epouse LAMARRE
113 RUE DE LA PAIX
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Ville de DOURDAN
P/O SELARL-QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DETACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 21/9/21
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM) *M. Mauge*
20200711/ 23

Référence

La Poste agrément n° C 701
181 V14 TLH J3N 056 638 09/20

RETOUR A :

Madame ANGLY Christiane Carole

Epouse MAUGE
1 RUE DU FEU DE ST JEAN
78730 LONGVILLIERS

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6049 8



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 21/9/21
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
20200711/ 24

Référence

La Poste agrément n° C 701
181 V14 TLH J3N 056 638 09/20

RETOUR A :

Madame ANGLY July Marine

Célibataire
RES LA SYRAH AP 411 42 TRA AMBROISE CROIZAT
84240 LA TOUR D AIGUES

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR





Société de Géomètres Experts
Tél : 02 99 30 12 12
contact@quarta.fr / www.quarta.fr
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RECOMMANDE

LANDE RENNES CTC
ILLE ET VILAINE

€ R.F.
LA POSTE

R1 AR

01-09-21
679 L1 0C9323
1EB4 359650

005,64
HU 421793

!Dourdan

Pour ordre de la Commune de DOURDAN

A Saint-Jacques-de-la-Lande

Monsieur ANGLY Patrick-Andre Jacques
Gilles
Célibataire

LES FORTUNES

Restitution de l'information à l'expéditeur

La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
La Poste has made every effort to deliver this item.
However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / Inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address

refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee

et non réclamé
Not recorded delivery



Handwritten: ANGLY ORC

CE FEUILLET EST À DÉTACHER SEUL SELON LES POINTILLÉS

La Poste - SA au capital de 5 364 851 384 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 0 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

2C 160 619 6048 1



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

DESTINATAIRE

LETTRE X X

Monsieur ANGLY Patrick-Andre Jacques Gilles

LES FORTUNES
84240 ANSOUIS

RECOMMANDE

AR

Monsieur ANGLY Patrick-Andre Jacques Gilles

LES FORTUNES
84240 ANSOUIS

Deduire 7 grammes

DESTINATAIRE

TE
DE PASSAGE
J FACTEUR
E RECOMMANDEE
VEC AR
tre-remboursement

ETER PAR LEFACTEUR
é / Avisé le :

er sur le feuillet suivant
ouvez retirer cette
ecommandée dans
bureau de poste,
d'une pièce d'identité
ésent avis à partir du

heures, et avant
ion du délai de garde.

e non-distribution :

Bureau de poste :



2C 160 619 6048 1



Handwritten signature

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 02/09/2021
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM) 2020071/ 26
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Madame ANGLY Severine Juliette Ida

Epouse VALAT
1 RUE DU BADE WURTENBERG
78660 ABLIS

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6046 7



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 02/09/21
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM) 2020071/ 27
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Madame ANGLY Victoria Patricia

Célibataire
12 AV MARECHAL LECLERC
84120 PERTUIS

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6045 0



Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 3/9/21
Distribué le : 3/9/2021
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM) 2020071/ 21
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Monsieur BRUCKMANN Alain-Henri Joseph

27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	01/01/21
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 5
Référence	

La Poste agrément n° C 701
181 V14 TLM J3N 058 838 09/20

Monsieur CHRISTY-MAAS Patrick Paul Pascal

15 RUE DE ROCHEFORT
78730 LONGVILLIERS

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6043 6



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 38
Référence	

La Poste agrément n° C 701
181 V14 TLM J3N 058 838 09/20

COMMUNE DE DOURDAN

27 RUE JUBE DE LA PERELLE
91410 DOURDAN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6031 3



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 37
Référence	



COMMUNE DE LONGVILLIERS

4 RUE DE ROCHEFORT
78730 LONGVILLIERS

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

Monsieur CORBINO Dominique

**À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 31/9/21
Distribué le : 31/9/2021
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 28

6 RUE DE LA SABLIERE
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

AR
Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Référence

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6029 0



Contre-remboursement

Madame COUTADEUR Micheline Bernadette Pauline

**À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le : 31/9/21
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 33

EPOUSE PERTHUIS-BONNEAU
10 RUE BEETHOVEN
78730 SAINT-ARNOUL T-EN-YVELINES

AR
Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Référence

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6028 3



Contre-remboursement

Madame DE MANDAT DE GRANCEY Ségolène Marie

**À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 21/9/21
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 44

VEUVE DE POURTALES
CHÂTEAU DU MARAIS
91530 LE VAL SAINT GERMAIN

AR
Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Référence

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



QUARTA
Société de Géomètres Experts
 Tél : 02 99 30 12 12
 contact@quarta.fr / www.quarta.fr
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RECOMMANDE

LANDE RENNES CTC
 ILLE ET VILAINE

€ R.F.
 LA POSTE

R1 AR

01-09-21
 063 L1 0C9334
 E016 359650

005,64
 HU 421793

Dourdan Pour ordre de la Commune de **DOURDAN**
 A Saint-Jacques-de-la-Lande
 Madame DE POURTALES Anna Christine
 Epouse FROTIER DE BAGNEUX Guy
 25 AVENUE PIERRE 1er
 75016 PARIS16

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Cependant, vous est ce peut-être arrivé de ne pas recevoir votre lettre.
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason:
Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / inaccessible
 Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address
 Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee
 Pli avisé et non réclamé
 Undelivered recorded delivery
 LA POSTE

AVIS DE RECEPTION
 VOTRE LETTRE RECOMMANDEE

50 619 6027 6



Madame DE POURTALES Anna-Christine

Epouse FROTIER DE BAGNEUX
 25 AVENUE PIERRE 1er
 75016 PARIS16

Ville de **DOURDAN**
 P/O SELARL QUARTA
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



RECOMMANDE AR

Madame DE POURTALES Anna Christine

Epouse FROTIER DE BAGNEUX
 25 AVENUE PIERRE 1er
 75016 PARIS16

PRELEVER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Intéressé / Avisé le : 03 SEP. 2021

Remis le :

Nature du destinataire

Nom du mandataire (inscrivez Prénom et NOM)

2020071/ 41

RETOUR A :



2C 160 619 6027 6



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 31/01/21

Signature du destinataire
Isabel Jordan
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071/ 1

Référence

La Poste agrément n° G 701
181 V14 TLM J3N 056 838 09/20

Madame DE POURTALES Anne-Dorothee Violette

Epouse DE PIERRE DE BERNIS
28 RUE DES BERGERES
75009 PARIS

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE



FICHE DE DÉPÔT D'UN RECOMMANDÉ INTERNATIONAL

517

Cadres réservés à La Poste

Niveau de garantie : R1 R2

CRBT

Prix

Date de dépôt



Destinataire :

Mme BERRY Eliogora
née POURTALES
66 Cotemore Court
Localité : W 85 Q W Stanford Road
Pays (en français) : Royaume Uni

Expéditeur :

QUARTA
123 Rue du Temple de
Blossne
35136 St Jacques de la Lande

VEUILLEZ SCANNER
PLEASE SCAN

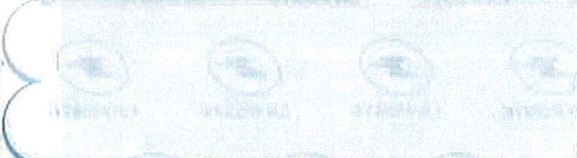
FRANCE

Niveau de garantie : R1 R2
RK 73 360 286 9 FR

PRIO



R



RECOMMANDÉ / REGISTERED

REMISE CONTRE SIGNATURE
SIGNATURE REQUIRED

RK 73 360 286 9 FR



RK 73 360 286 9 FR



Étiquette entière à détacher et à coller par le guichetier au recto de l'envoi Recommandé International



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 31/01/21

Signature du destinataire
Isabel Jordan
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071/ 43

Référence

Référence

RETOUR A :

2C 160 619 6024 5



Madame DE POURTALES Victoire Priscilla

Célibataire
28 RUE BERGERE
75008 PARIS 8

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

TAD

n° de l'envoi
 Bureau de dépôt
 Date de dépôt
 A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse) : / To be returned to sender :
 QUARTA
 123 Rue du Temple de
 Blossne
 3 5 1 3 6 St Jacques de la Lande
 FRANCE

n° de l'envoi
 Bureau de dépôt
 Date de dépôt
 A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse) : / To be returned to sender :
 QUARTA
 123 Rue du Temple de
 Blossne
 3 5 1 3 6 St Jacques de la Lande
 FRANCE

n° de l'envoi
 Bureau de dépôt
 Date de dépôt
 A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse) : / To be returned to sender :
 QUARTA
 123 Rue du Temple de
 Blossne
 3 5 1 3 6 St Jacques de la Lande
 FRANCE



A compléter à destination / To be completed at destination :
 L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment :
 This item has been duly :
 Remis / Delivered Payé / Paid
 Date et signature / Day of delivery and signature :
 18/09/2021 SATT
 123 RUE TEMPLE BLOSSNE

* Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.
 This item has to be signed by the addressee, (if it's authorized by the regulation of country of destination) by someone else authorized, or by the postal worker at destination

SS 2020 0716 J-11

LA POSTE
 AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE
 Contre-remboursement
 2C 160 619 6022 1
 Madame DELMAS Marie-Germaine Georgette
 Epouse BRUCKMANN
 27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES
 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
 Ville de DOURDAN
 P/O SELARL QUARTA
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
 Présenté / Avisé le : 3/9/21
 Distribué le : 3/9/2021
 Signature du destinataire
 ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)
 2020071// 40
 Référence
 La Poste agrément n° C 701
 181 V14 TLM J3N 056 638 09/20
 CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DETACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
 AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE
 Contre-remboursement
 2C 160 619 6021 4
 Monsieur DESCHAMPS Bernard Jacques Louis
 48 RUE PIERRE TROUVE
 78660 ABLIS
 Ville de DOURDAN
 P/O SELARL QUARTA
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
 Présenté / Avisé le : 03/09/2021
 Distribué le : 03/09/2021
 Signature du destinataire
 ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)
 2020071// 7
 Référence
 La Poste agrément n° C 701
 181 V14 TLM J3N 056 638 09/20
 CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DETACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

Monsieur DESCHAMPS Christian Roger Jean

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

5 PL DES ECOLES
28120 BAILLEAU LE PIN

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 9/09/21
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)
2020071/ 13
Référence

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6019 1



Contre-remboursement

Monsieur DUMONT Pascal Roger Georges

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

4 RUE JULES PORGES
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le : 3/9/22
Distribué le : 3/9/2021
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)
2020071/ 9
Référence

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6018 4



Contre-remboursement

Madame EDELINÉ Regine Roberte Andree

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION**

Epouse DUMONT
4 RUE JULES PORGES
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le : 3/9/22
Distribué le : 3/9/2021
Signature du destinataire
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)
2020071/ 10
Référence

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR À :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE



Contre-remboursement

Madame FOREST Marie-Francoise Therese Yvonne

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 3/9/2021

Distribué le : 3/9/2021

Signature du destinataire

M. F. Hugon

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071// 8

Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM JSN 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES
POINTILLES.

RETOUR A :



LA POSTE
AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE

2C 160 619 6016 0



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 03/09/2021

Distribué le : 03/09/2021

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071// 30

Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM JSN 056 638 09/20

Monsieur FOSSARD Alexis Claude-Andre

APPARTEMENT 11 ETAGE 2 2 RES DE LA VALLEE
28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES
POINTILLES.



QUARTA
Société de Géomètres Experts
 Tél : 02 99 30 12 12
 contact@quarta.fr / www.quarta.fr
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RECOMMANDE

LANDE RENNES CTC
 ILLE ET VILAINE

€ R.F.
 LA POSTE

R1 AR

01-09-21
 962 L1 0C9317
 4345 359650

005,64
 HU 421793

~~DOURDAN~~ Pour ordre de la Commune de DOURDAN
 A Saint-Jacques-de-la-Lande
 Monsieur FOSSARD Claude Edmond
 Veuf CARLES Martine
 15 RUE DE LA PIE

2C 160 619 6015 3



Monsieur FOSSARD Claude Edmond

15 RUE DE LA PIE
 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Ville de DOURDAN
 P/O SELARL QUARTA
 123 rue du Temple de Blossne
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

Monsieur
 15 RUE DE
 78730 ROC

AVISE LE POINT POSTE ROCHEFORT
 Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a toujours en œuvre pour délivrer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason :
 Défaut d'accès à l'adresse / Inaccessible address

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery



2C 160 619 6015 3



De 7 à 7 grammes

DESTINATAIRE

RETOUR A :

DE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE A 2 POINTILLES.

PLÉYER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Inté / Avisé le : 3/9/21

bué le :

ature du destinataire

J mandataire (Prénom et NOM)

2020071/ 31

ite après-vente n° 701



QUARTA
Société de Géomètres Experts
Tél : 02 99 30 12 12
contact@quarta.fr / www.quarta.fr
123 rue du Temple de Blois
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RECOMMANDE

R1 AR

LANDE RENNES CTC
ILLE ET VILAINE

01-09-21
610 L1 0C9306
130A 359650

€ R.F.
LA POSTE

005,64
HU 421793

!Dourdan

Pour ordre de la Commune de DOURDAN

A Saint-Jacques-de-la-Lande

Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri
Célibataire
27 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78830 BONNELLES

INDIQUÉ AU VERSO

CE FEUILLET EST À DÉTACHER SEUL SELON LES POINTILLÉS

La Poste - SA au capital de 5 384 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

2C 160 619 6014 6



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

DESTINATAIRE

LETTRE X X

RECOMMANDE

AR

Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri

Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri

27 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78830 BONNELLE

27 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78830 BONNELLES



Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Cependant, celui-ci vous est retourné pour la raison suivante :
However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / Inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address

Déduire 7 grammes

DESTINATAIRE

Handwritten signature

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	3/9/21
Distribué le :	3/9/21
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 35
Référence	

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Madame GOUIN Bernadette Marie-Louise

Epouse DESCHAMPS
5 PL DES ECOLES
28120 BAILLEAU LE PIN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6012 2



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	2/9/21
Distribué le :	2/9/21
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 12
Référence	

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

GRUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA BUTTE AUX
LIEVRES

PAR MR DE POURTALES HELIE 50 RUE DE BANDEVILLE
91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6011 5



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)	
	2020071/ 14
Référence	

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Monsieur GUERET Christophe Francois

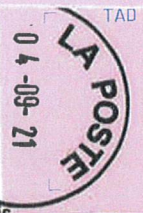
APPARTEMENT A4 ENTREE 01 RESID 21 AV-DE
CHATEAUDUN
91410 DOURDAN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



LA POSTE
**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

Monsieur GUERET Jean-Pierre Fernand Andre

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

LOGT-4 107 RUE DES CASTORS
28110 LUCE

Présenté / Avisé le : 2/10/2021
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 15
Référence

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6009 2



Contre-remboursement

Madame GUERET Sylvie Nicole

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Célibataire
36 RUE GUY LE ROUGE
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le : 3/9/2021
Distribué le : 3/9/2021
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 16
Référence

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6008 5



Contre-remboursement

Monsieur MARTY Gilbert Georges Rene

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

27 RUE DE ST THURIEN
29310 QUERRIEN

Présenté / Avisé le : 4/9/21
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 6
Référence

AR

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 02/09/21
Distribué le :
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 4
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Monsieur MAUGE Didier-Norbert

34 RUE DE L'ARISCOTEL
91410 DOURDAN

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

710516 / 22

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6006 1



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 3/9/22
Distribué le : 3/9/2022
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 29
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Madame NEURY Eliane-Marie

Epoùse CORBINO
6 RUE DE LA SABLIERE
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6005 4



Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 3/9/21
Signature du destinataire
ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)
2020071/ 34
Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

Monsieur PERTHUIS Jean-Pierre

10 RUE BEETHOVEN
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AR

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 2/9

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM) 09/09/21

2020071/ 2

Référence

Signature

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

RETOUR À :

Monsieur SIMPLOT Christophe Daniel

125 RUE DE LA TREMIE
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6002 3



Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 3/9/22

Distribué le : 3/9/2022

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

2020071/ 17

Référence

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM J3N 056 638 09/20

RETOUR À :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ASSAINISSEMENT DE
ROCHFORT LONGVILLIERS

HOTEL DE VILLE
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Ville de DOURDAN
P/O SELARL QUARTA
123 rue du Temple de Blossne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE



CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.





LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6017 7

Madame FOREST Marie-Françoise Thérèse Yvonne

Épouse HUGON
1 RUE DU MARCHÉ AUX CHEVAUX
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le: 3/9/2021
Distribué le: 3/9/2021
Signature du destinataire: M. Hugon
ou du mandataire (personne physique et NOM):
2020071V 8

AR

Mme de DOURDAN
PVO BELARL QUARTA
123 rue du Temple de Bloane
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

Le colis agencé n° 0 301
01 VIA TLN 024 024 024 0

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6026 9

Madame DE POLIGNY Anne-Dorothee Violetta

Épouse DE PIERRE DE BERGMS
28 RUE DES BERGERIES
75009 PARIS

Présenté / Avisé le: 3/9/2021
Distribué le: 3/9/2021
Signature du destinataire: Isabel Jorde
ou du mandataire (personne physique et NOM):
2020071V 1

AR

Mme de DOURDAN
PVO BELARL QUARTA
123 rue du Temple de Bloane
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

Le colis agencé n° 0 301
01 VIA TLN 024 024 024 0

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6022 1

Madame DEJARS Marie-Germaine Georgette

Épouse BRUCHMANN
27 RUE DE LA FORGE DEJARS
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le: 3/9/2021
Distribué le: 3/9/2021
Signature du destinataire: [Signature]
ou du mandataire (personne physique et NOM):
2020071V 40

AR

Mme de DOURDAN
PVO BELARL QUARTA
123 rue du Temple de Bloane
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

Le colis agencé n° 0 301
01 VIA TLN 024 024 024 0

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6009 2

Madame QUBRET Sylvie Made

Célibataire
88 RUE GUY LE ROUGE
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

Présenté / Avisé le: 3/9/2021
Distribué le: 3/9/2021
Signature du destinataire: [Signature]
ou du mandataire (personne physique et NOM):
2020071V 18

AR

Mme de DOURDAN
PVO BELARL QUARTA
123 rue du Temple de Bloane
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

Le colis agencé n° 0 301
01 VIA TLN 024 024 024 0

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6008 5

ACOMPTEZ PAR LE FACTEUR ET À PORTER SUR LA PREUVE D'INSTRUCTION

Présenté / Avisé le : 4/9/21

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)

RETOUR À :

Monsieur WARTY Gilbert-Georges-René
27 RUE DE ST HILAIRE
28610 QUERRIN

AR

Ville de Dol-Pré
PMO BELAIR-QUARTA
128 rue du Temple de Blois
38136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE

LA Poste agréée n° 0101
01 47 71 71 00 950 600 00 00

CE PAYS ET LA PROVINCE DESTINÉS SONT DÉTACHÉS PRINCIPALEMENT À PARTIR DU HAUT SEIN EN LES PORTULÈS.



2.5. Demande de renseignement – acquisition des parcelles ZE3 et ZE26 du Périmètre de Protection Immédiate

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
RAMBOUILLET**

**Demande de renseignements n° 2017H16419 (61)
déposée le 08/12/2017, par l'Administration MAIRIE DE DOURDAN**

Réf. dossier : CAROLINE RENONCE - HFRE LOGVILLIERS ZE 3

CERTIFICAT


Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1967 au 02/12/2001
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 16 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 03/12/2001 au 26/11/2017 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 27/11/2017 au 08/12/2017 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A RAMBOUILLET, le 20/12/2017.
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Serge LEGAT

(*) Le nombre de page(s) total figure en un de document

Le chef du Service de la
Publicité Foncière



Serge LEGAT

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)									A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)		
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154			6	- Evain m ^o le 26/07/1934 et				
57			106			155				LACROIX son épouse m ^o le				
58			107			156				02/09/1934				
59			108			157				Prix = 14031 F				
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)						A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)					
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			158			29-164-165	de A 118 au A 195-196				
56			105			154			51-165-168	de A 104 au A 603-604-605				
57			106			155			48-163-170	de ZC 11 au ZC 60-61				
58			107			156				Evolution: 519.627F				
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159			111	(13) 12 SEPTEMBRE 1971 ind. 6270	lie 1			
62			111			160				n° 13 - VENTE du 27.7.71				
63			112			161				3.8.1972 - Dr. Phouan				
64			113			162				5 la sci de la Forêt de				
65			114			163				de Bate (1470)				
66			115			164				Vie: 50F				
67			116			165			111					
68			117			166			172-173	Après division de Batep. 400 400				
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171			10-15-16-17	(13) 28.11.1971 ind. 6990 n° 9	lie 1			
74			123			172			115	VENTE AS. du 27.7.71				
75			124			173			172-173	des Vuelines				
76			125			174			172-173	5 la sci COFIRANTE (1714)				
77			126			175			171-172-173	Vie: 4900F				
78			127			176			171-172-173	Après division de 10 au 173 174				
79			128			177				158 au 175 176				
80			129			178				163 au 177 178				
81			130			179				175 au 179 180				
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186				(14) 1.10.1973 ind. 7160 n° 4	lie 1			
89			138			187				SCHEIFFE - d. B. 1973 (Kolonien)				
90			139			188				entre la sci de la Forêt de la Forêt de Bate (1470)				
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191			65-68	Cession				
94			143			192			23-24-201	Acquisition au la Commune				
95			144			193			116	de S. C. G. de Dausbau 10F				
96			145			194				la sci de la Forêt de Bate				
97			146			195				Evolution: 750.000F				
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152							suite l'ordre 1 ter				

II. — IMMEUBLES BUREAUX (suite)							A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Date, numéro et nature des formalités	Observations	Immeubles	Date, numéro et nature des formalités	Observations
55			104			153				(18) même formalité -	11/12/41			
56			105			154				Délimitation de cour commune				
57			106			155				avec attribution de				
58			107			156				194 B 421 (cour commune)				
59			108			157				195 B 422 (cour commune)				
60			109			158				196 B 423 (" ")				
61			110			159				197 B 425 (" ")				
62			111			160				198 B 426 (" ")				
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165				locatifs (19) 19 SEPTEMBRE 1975				
68			117			166				no 3				
69			118			167				VENTE S.R. 1975 Archambaud				
70			119			168				not à Dardan				
71			120			169				VENTE mise la 11/7/1941				
72			121			170				et F&Loux par ailleurs				
73			122			171				Prop. éta. 1941				
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175				199 200				
78			127			176				locatifs 200				
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

— suite Fiche A —

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)						A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)					
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			158				7 Dec. 1978 Vol. 14 n° 2.				
56			105			154				PROROGATION de SOCIÉTÉ				
57			106			155				de trente années à com-				
58			107			156				pter du 15.11.1978 jus-				
59			108			157				-qu'au 15.11.2008, et				
60			109			158				TRANSFERT de SIÈGE				
61			110			159				SOCIÉTÉ Au 68 rue de				
62			111			160				Chartres à Nouvedan				
63			112			161				(Essonne) Au:				
64			113			162				Château de Bandeville				
65			114			163				Commune de Saint Cyr				
66			115			164				Sous Nouvedan (Essonne)				
67			116			165				Acte du 17.10.1978,				
68			117			166				Re. Chauveau n° 5 Nouvedan				
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174				93.902 (S) 19 Août 1981 Vol. 1229 n° 13				
77			126			175				Vente 4 Juillet 1981 M. Phamson				
78			127			176				not à Nouvedan par la S ^r				
79			128			177				Immobilier de Reculet				
80			129			178				(FS93) a GROUPE n° 6				
81			130			179				93 Mar 1949.				
82			131			180				Prix: 290.000 F				
83			132			181				(à titre de)				
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186				69.902 (S) 19 Août 1981 Vol. 1230 n° 11				
89			138			187				Vente 4 Juillet 1981 M. Phamson				
90			139			188				not à Nouvedan par la S ^r				
91			140			189				Hubaine a THOMAS n° 6				
92			141			190				13 Mars 1978 et VARY son				
93			142			191				épouse n° 6 24 Mar 1980.				
94			143			192				Prix: 275.000 F				
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196				100.106 Après division de 13.101 et				
99			148			197				915.216 102 en 13 447.448 (D.A. 105)				
100			149			198				100.108 droit à la plus commun.				
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

Suite fiche 1/2

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)								A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)			
N° de l'ordre	Section	N° de plan	S. de l'ordre	Section	N° de plan	S. de l'ordre	Section	N° de plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Formalités	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			158			212	36) 15 Avril 1994 Vol. 94 P 2512 -	Fle 1-19			
56			105			154				VENTE du 1-3-1994 Me CHANSON				
57			106			165				Mme DOURDAN				
58			107			156				à la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE				
59			108			157				du moulin de LA BATE (F 3608)				
60			109			158				Prix: 450.000 fr.				
61			110			159				DROIT A LA DENT AVIERE				
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163				37) 5 Juin 1992 vol 92 P 3051	18-19-			
66			115			164			194	VENTE des 8 et 18-4-1992 -				
67			116			165				M. CHANSON Not. de Bourdon				
68			117			166				à CHATELAIN le 26-5-1992 -				
69			118			167				de ADAMCZYK le 12-8-				
70			119			168				1982 son épouse -				
71			120			169				195-196 + Com. Commune - Droits de /				
72			121			170				Prix: 50.000 F				
73			122			171								
74			123			172			194	38) 29-1-1994 vol 94 p 615 -	Fle 1			
75			124			173			28-212	Acte du 19-01-1994 Me CHANSON				
76			125			174				not. à DOURDAN concernant division				
77			126			175				de 7E 5 en 7E 26-27				
78			127			176				même famille	très cl. eff. not.			
79			128			177				VENTE du 21-01-1994 à la SOCIÉTÉ				
80			129			178				FRANÇOISE DE DISTRIBUTION D'EAU				
81			130			179				(6176)				
82			131			180				Prix: 2998 F				
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192			114	39) 9-6-1995 Vol 95 P 3087 -	Fle 1-2			
95			144			193				VENTE du 30-5-1995 A° CHANSON				
96			145			194				not. à Bourdon				
97			146			195				à: DETOURT not. le 9-2-1995 et				
98			147			196				MORILLON not. le 13-9-1983				
99			148			197				SCAMARINI et son épouse -				
100			149			198				Prix: 110 000 F -				
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

suite page 7

